

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-WHITTON

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

ADOPTION DU RÈGLEMENT ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX

RÈGLEMENT N^o 2026-06

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Prenez avis, conformément aux dispositions de l'article 10 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (L.R.Q., c E-15.1.0.1), qu'un projet de règlement édictant le *Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux* a été déposé lors de l'assemblée ordinaire tenue le 2 mars 2026 en même temps qu'a été donné l'avis de motion requis par la loi.

Ce projet de règlement propose :

- 1- D'énoncer les principales valeurs de la municipalité en matière d'éthique;
- 2- D'énoncer les règles déontologiques qui doivent guider la conduite d'une personne à titre de membre d'un conseil, d'un comité ou d'une commission de la municipalité ou, en sa qualité de membre d'un conseil de la municipalité, d'un autre organisme;
- 3- D'assurer l'adhésion explicite des membres du conseil de la municipalité aux principales valeurs de celle-ci en matière d'éthique et de déterminer des mécanismes d'application et de contrôle des règles déontologiques applicables.
- 4- D'énoncer les exceptions prévues par le législateur à l'article 305 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., chapitre E-2.2).

Ce projet de règlement sera adopté lors de la séance ordinaire qui aura lieu mardi, le 7 avril 2026 à 19 h 00, à la salle municipale située au 4557, rue Principale à Sainte-Cécile-de-Whitton.

Le projet de règlement édictant le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux est disponible au bureau de la municipalité situé au 4554, rue Principale à Sainte-Cécile-de-Whitton, aux heures ordinaires d'affaires et copie pourra en être délivrée moyennant des droits exigibles selon le tarif prescrit.

DONNÉ à Sainte-Cécile-de-Whitton ce vingt-septième jour du mois de mars deux mille vingt-six.

Nicole Domingue
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (ARTICLE 420)

Je soussignée Nicole Domingue, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Sainte-Cécile-de-Whitton, certifie par la présente avoir publié, en date du 27 mars 2026, l'avis public d'adoption du règlement édictant le *Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux* ci-joint, en affichant une copie aux endroits désignés par le Conseil.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce vingt-septième jour du mois de mars deux mille vingt-six.

Directrice générale et greffière-trésorière